

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt quatre Juillet, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur François LOUVEGNIES, Maire de Trélon.

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs, LOUVEGNIES F., REGHEM T., BOMBART M., PAVAUT D., HANNECART G., AUBER A., POLY J.P., BIZIEN M.P. , LOCUTY M., COLLIER L., JOBET M., ROUSSEAUX G.,

**Etaient excusés et représentés** :

Mr HANON Y. procuration donnée à Mr POLY J.P.

**Absents et excusés** : Mesdames BONDU G., ROUSSEAUX A., LAGNEAU S., BEGUIN V., BASTIENT P. et GROUZELLE J, Messieurs SIMON E., FUGERE S., AMAND H., HOUSSIERE O.

**Secrétaire de séance** : Madame JOBET Muriel



Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, fait procéder à l'appel nominal. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu le budget voté le 12 Avril 2019,

Vu les dossiers de demandes de subventions adressées au conseil municipal par les associations au titre de l'année 2019,

Considérant que chaque subvention, pour être versée, doit être autorisée nominativement par le Conseil Municipal dans le cadre de l'enveloppe votée au budget,

Considérant que les subventions sont nécessaires aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

Considérant que les actions conduites par ces associations sont d'intérêt local,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et délibéré,

- décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2019	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AMICALE LAIQUE	400,00 €	
ASSO. PING PONG	900,00 €	
ASSOC SAPEURS POMPIERS	300,00 €	
Association ROCK SMOZ	300,00 €	
ECHANGES ET DIALOGUES	700,00 €	

GROUPEMENT ANIMATEURS TRELONAIS	550,00 €	
GROUPEMENT EQUESTRE VAL D'HELPE	200,00 €	
CHEUR VOCALIS	200,00 €	
LES YMAGIERS TAILLEURS D'IMAGE	300,00 €	
UNC-AFN	300,00 €	
CHASSE TRELONAISE	100,00 €	
CLUB DE MUSCULATION	100,00 €	
CLUB DE HAND BALL TRELON	2100,00 €	300,00€ championnat de France Féminin
CLUB CYCLOTOURISTE TRELONAIS	800,00 €	
REVEIL BOULISTE	300,00 €	
SAVATE BOXING CLUB	500,00 €	
UN TRUC EN PLUS	200,00 €	
LES JOURS HEUREUX	300,00 €	
FAMILY DANCE	100,00 €	
LES JOYEUX DRILLES	250,00 €	
ASSOCIATION AVICOLE	150,00 €	
HARMONIE	2500,00 €	

- Précise que les crédits sont prévus au budget.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2019 adopté le 12 Avril 2019,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter au budget 2019, la modification ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-21312-592 : Aménagement cantine primaire	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-553 : Etude micro creche	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b> TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b> 30 000,00 €</b>	<b> 30 000,00 €</b>	<b> 0,00 €</b>	<b> 0,00 €</b>
<b> Total INVESTISSEMENT</b>	<b> 30 000,00 €</b>	<b> 30 000,00 €</b>	<b> 0,00 €</b>	<b> 0,00 €</b>
<b> Total Général</b>		<b> 0,00 €</b>		<b> 0,00 €</b>

### **ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET M. ET Mme PREVOST/FONTAINE**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal l'utilité de procéder à un échange de terrains sans soulte entre la ville de Trélon et M. et Mme Prévost/Fontaine qui permettrait l'accès à un projet de lotissement de la S.A H..L.M « L'Avesnoise ».

Cet échange concerne les parcelles suivantes :

Propriétaires	Références cadastrales	Surfaces
M. et Mme Prévost/Fontaine	C 470	01 à 86 Ca
Commune de Trélon	C 480	01 à 86 Ca
	C524	01 à 15 Ca
	C525	01 à 07 Ca

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant le projet de lotissement de la S.A. H.L.M. « L'Avesnoise »,

décide à l'unanimité :

- d'accepter l'échange de terrains sans soulte entre la ville de Trélon et M. et Mme Prévost/Fontaine
- de céder à M. et Mme Prévost/Fontaine les parcelles cadastrées section C 480 d'une superficie de 186 m<sup>2</sup>, C 524 d'une superficie de 115 m<sup>2</sup> et C 525 de 107 m<sup>2</sup> en échange de la parcelle cadastrée C 470 d'une superficie de 186 m<sup>2</sup> que M. et Mme Prévost/Fontaine s'engagent à céder à la ville de Trélon.
- de prendre en charge les frais d'actes
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

### **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,
- DÉCIDE de conclure à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<b>Service</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de la Formation</b>
Jeunesse	01	CAP accompagnement petite enfance	01 an

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

- Le compte-rendu de la commission de sécurité en date du 23 Juillet 2019 est distribué au conseil municipal. S'en suit un débat sur le thème de la sécurité routière.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.